



Monsieur Bruno Le Maire
Ministre de l'économie, des finances et de la relance
139, Rue de Bercy
75 572 Paris Cedex 12

Objet : Préavis de grève du 10 mars 2022.

Monsieur le Ministre, la Fédération des Finances CGT a souvent eu l'occasion d'alerter sur la dégradation de l'exercice des missions (notamment de contrôle, de protection des populations, d'ordre public économique juste et plus largement d'intervention de l'Etat) au sein du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

A ce titre, la situation de la Direction générale des douanes et des droits indirects est caractéristique : caractéristique des restructurations incessantes, caractéristique des conditions de travail dégradées, caractéristique du manque de moyens criant. C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales de la Douane appelle à la grève le 10 mars prochain.

Mais au-delà, c'est bien l'ensemble des administrations économiques et financières et des institutions financières semi-publiques qui sont aujourd'hui impactées par les politiques d'abandon mises en œuvre.

La Fédération des finances CGT réaffirme le besoin de véritables moyens pour faire fonctionner correctement nos services et exercer toutes nos missions, dans de bonnes conditions, permettant une vraie couverture de terrain et garantissant une égalité de traitement des territoires, des entreprises et des citoyens.

Conformément aux dispositions des articles L521-2 et 521-6 du code du travail, la fédération dépose donc un préavis de grève pour l'ensemble des personnels des ministères économiques et financiers et ses établissements semi-publics, quels que soient leurs statuts.

Ce préavis couvre la journée du 10 mars 2022, ainsi que les nuitées en amont et en aval de ces deux dates.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Fédération des Finances CGT

Le secrétaire général

Alexandre DERIGNY